

Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 08 JANVIER 2024

De la Société **2.FAMILLY**
Société par Action Simplifiée Unipersonnelle
Au Deux Mille Euros [2.000,00 €]
268 rue Maurice Mahieu, 59450 SIN LE NOBLE
Douai B 909 683 583

À la suite des Cessions des actions signées ce jour, de la Société **2.FAMILLY**, Société par action simplifiée au Capital social de **2.000,00 € [Deux Mille Euros]**, immatriculée auprès du **R.C.S. de DOUAI** sous le **N° 909683583** et au **SIRET** sous le **N° 90968358300019**, ayant siège à **SIN LE NOBLE (59450), 268 rue Maurice Mahieu**, s'est constitué audit siège en Assemblée Générale Extraordinaire.

Il a été dressé une Feuille de présence qui a été émarginée à son entrée en séance par l'Associé Unique.

L'assemblée est présidée par **Monsieur Zinedine BOULGANA**, Président et Associé unique de la Société **2.FAMILLY**, titulaire de **100 Actions** de **20,00 Euros** chacune, numérotées de **1 à 100 Inclus**.

Le Président déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée, peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise par l'**Article L 223 - 30 Alinéa 2** du **Code de Commerce** pour les Assemblées Générales Extraordinaires.

Il est déposé sur le bureau du Président :

1. La Feuille de présence à l'Assemblée Générale.
2. Les Statuts de la Société.
3. Les Cessions des actions signées ce jour.
4. Le Projet de texte des Résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le Président déclare alors l'Assemblée Générale Extraordinaire ouverte et rappelle qu'elle est réunie pour délibérer sur l'Ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :

1. Lecture du Rapport du Président.
2. Approbation du Rapport du Président.
3. Modification et Mise à jour de l'**Article 6** des anciens statuts afférents au **APPORTS**.
4. Lecture du Rapport du Président.
5. Approbation du Rapport du Président.
6. Démission de **M. Mohamed ALMOUDANE** de la présidence de la société **2.FAMILLY**.
7. Désignation du nouveau président **M. Zinedine BOULGANA**.
8. Modification et Mise à jour de l'**Article 26** des anciens statuts afférents au **NOMINATION DES DIRIGEANTS**.
9. Refonte des statuts.
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.
11. Questions diverses.

→Puis, le Président ouvre le scrutin sur les Résolutions figurant à l'Ordre du jour←

1

Initiales : A.A. || Z.B.

Rapport de la Présidence

Le président expose :

Que, suite à la cession des actions ce jour, il convient de modifier et mettre en adéquation l'**Article 06** des statuts concernant **LE CAPITAL SOCIAL**.

PREMIÈRE RÉOLUTION :

En conséquence des Cessions des actions signées ce jour, l'Assemblée Générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'**Article 6** des anciens Statuts :

ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL

[Ancienne Mention]

Apports en numéraire :

- **M. Mohamed ALMOUDANE**, a fait apport à la société en numéraire de **2 000,00€**, correspondant à **100 actions** d'un montant de **20,00€** de nominal, chacune souscrite en totalité et intégralement libérée.

Sera modifié comme suit :

ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL

[Nouvelle Mention]

Apports en numéraire :

- **M. Zinedine BOULGANA**, a fait apport à la société en numéraire de **2 000,00€**, correspondant à **100 actions** d'un montant de **20,00€** de nominal, chacune souscrite en totalité et intégralement libérée.

CETTE RÉOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Rapport de la Présidence

Le président expose :

Que pour des motifs personnels, **Monsieur Mohamed ALMOUDANE** a souhaité se démettre des fonctions de président qu'il assume depuis le **01/11/2022**.

Qu'il convient, en conséquence, de statuer sur cette démission et de pourvoir à son remplacement

SECONDE RÉOLUTION :

Après lecture du Rapport du président et considérant que **Monsieur Mohamed ALMOUDANE** a émis la volonté de démissionner de son mandat de Président de la société **2.FAMILLY**, l'Assemblée Générale accepte ladite démission. **Monsieur Mohamed ALMOUDANE** cessera d'exercer ses fonctions de Président à compter de ce jour **08/01/2024** à minuit.

CETTE RÉOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

TROISIÈME RÉOLUTION :

Aux fins de remplacement, l'Assemblée décide de nommer, ès qualité de nouveau Président de la société **2.FAMILLY** :

- **Monsieur Zinedine BOULGANA**, né le **30/08/1999** à **Dechy (NORD 59)**, demeurant à **31 résidence les Couronnes, Appt 65, 59450 SIN LE NOBLE**.

- **Monsieur Zinedine BOULGANA**, déclare être de nationalité Française, justifiant à cet égard d'un passeport N°22CE77057 délivrée le **28/03/2022** et valable jusqu'au **27/03/2032**.

Laquelle nomination prendra effet le **09/01/2024** pour une durée non limitée.

CETTE RÉOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUATRIÈME RÉOLUTION:

Que, suite à la modification de la présidence décidée ce jour, il convient de modifier et mettre en adéquation l'article **26** des statuts concernant **LA NOMINATION DU PRÉSIDENT**.

CETTE RÉOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CINQUIÈME RÉOLUTION :

Après avoir entendu lecture du Rapport de la présidence, l'Assemblée Générale décide de procéder à une refonte complète et conséquente des Statuts avec, si besoin est, une modification tant de la numérotation des articles que de leur intitulé.

CETTE RÉOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

SIXIÈME RÉOLUTION:

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original des présentes à l'effet de réaliser les modifications et accomplir toutes les formalités légales et réglementaires découlant des Résolutions ci-avant adoptées.

CETTE RÉOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été paraphé et signé par le Président et Associé Unique.

Monsieur Mohamed ALMOUDANE

Président démissionnaire

« Bon pour démission des fonctions de Président »

Bon pour démission des fonctions
de président



Monsieur Zinedine BOULGANA

Associé Unique, Nouveau Président SASU 2.FAMILY

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions de Président

